



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Quatrième session

Genève, 29 et 30 novembre 2011

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du secrétariat

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Cadres internationaux et régionaux de la protection des droits de l'homme et initiatives récentes à l'échelle mondiale relatives aux droits des femmes appartenant à des minorités.
3. Les femmes et les filles appartenant à des minorités et le droit à l'éducation.
4. Les femmes appartenant à des minorités et la participation effective à la vie politique.
5. Les femmes appartenant à des minorités et la participation effective à la vie économique, sociale et culturelle.
6. Pratiques et expériences nationales: mesures positives/action positive et modèles d'identification.
7. Mesures pratiques visant à garantir les droits des femmes appartenant à des minorités.
8. Conclusions.

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Lieu de la session

1. Conformément à la résolution 6/15 du Conseil des droits de l'homme, la quatrième session du Forum sur les questions relatives aux minorités se tiendra à Genève les 29 et 30 novembre 2011.
2. Le Forum sera saisi, pour examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe I contient un programme de travail provisoire pour la session.

Séance d'ouverture

3. Il est de nouveau prévu que la Présidente du Conseil des droits de l'homme ouvre la session par une déclaration. Des déclarations seront ensuite prononcées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, par le Président du Forum sur les questions relatives aux minorités et par l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités.

Documentation

4. On trouvera à l'annexe II la liste des documents établis pour la session. Les documents officiels de la session seront distribués selon les procédures normales et pourront en outre être consultés sur le site Web du Conseil des droits de l'homme (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/minority/forum.htm>).

2. Cadres internationaux et régionaux de la protection des droits de l'homme et initiatives récentes à l'échelle mondiale relatives aux droits des femmes appartenant à des minorités

5. À la présente session du Forum, les participants auront de nouveau la possibilité de faire de brefs exposés ou des observations sur les projets de recommandations dont ils seront saisis. La présentation faite au début de l'examen de chaque point à l'ordre du jour sera suivie par une discussion à laquelle tous les participants qui se seront préalablement inscrits sur une liste seront invités à prendre part.
6. Il sera donné aux participants un bref aperçu des normes et principes existant aux niveaux international et régional en ce qui concerne les droits des femmes issues des minorités, notamment la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En vue d'établir le cadre des débats qui suivront, les présentations porteront également sur les initiatives récentes à l'échelle mondiale relatives aux droits des femmes appartenant à des minorités.

3. Les femmes et les filles appartenant à des minorités et le droit à l'éducation

7. Au titre de ce point, la discussion débutera par la présentation d'une vue d'ensemble des cadres internationaux et régionaux de la protection des droits de l'homme et des principes fondamentaux relatifs au droit à l'éducation des femmes et des filles appartenant à des minorités. Les débats permettront de définir les éléments suivants: conditions essentielles à la mise en place d'une stratégie efficace d'éducation en faveur des femmes et des filles issues de minorités; mesures visant à garantir l'égalité d'accès à une éducation et à une formation de qualité en levant des obstacles tels que la langue, les problèmes de sécurité, l'absence de toilettes privées et d'installations sanitaires décentes pour les filles, et en éliminant les facteurs internes tels que les coutumes locales et les pratiques culturelles; environnement d'apprentissage et administration des écoles; contenu et exécution des programmes d'études qui ne reflètent pas toujours les priorités communautaires et la situation spécifique des filles issues de minorités.

4. Les femmes appartenant à des minorités et la participation effective à la vie politique

8. Au titre de ce point, la discussion débutera par la présentation d'une vue d'ensemble des cadres internationaux et régionaux de la protection des droits de l'homme et des principes fondamentaux relatifs au droit, pour les femmes appartenant à des minorités, de participer effectivement à la vie politique. Les débats permettront de définir les conditions nécessaires pour garantir la participation effective des femmes appartenant à des minorités et de recenser les obstacles qui demeurent. Seront également examinées les actions pratiques et les mesures existantes visant à améliorer la participation politique de ces femmes et à renforcer leur aptitude à participer effectivement à la vie politique et à obtenir une représentation égale et efficace dans les prises de décisions. Il s'agirait notamment de mesures spéciales telles que des systèmes de quotas, des sièges réservés ou d'autres mécanismes analogues tendant à accroître la présence des femmes appartenant à des minorités dans toutes les formes de gouvernement et à tous les niveaux, y compris dans les pouvoirs publics locaux et dans les formes traditionnelles d'administration propres aux minorités, ainsi que dans les organes consultatifs.

5. Les femmes appartenant à des minorités et la participation effective à la vie économique, sociale et culturelle

9. Au titre de ce point, la discussion débutera par la présentation d'une vue d'ensemble du cadre juridique et des principes fondamentaux relatifs au droit de participer effectivement à la vie économique, sociale et culturelle, ainsi que des initiatives récentes à l'échelle mondiale. Le débat permettra de recenser les difficultés rencontrées par les femmes appartenant à des minorités dans l'exercice de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Les thèmes de discussion porteront notamment sur les bonnes pratiques visant à assurer aux femmes appartenant à des minorités le droit de travailler, à leur garantir l'accès au marché du travail, à accroître leur participation aux activités de subsistance durables qui sont généralement l'apanage des hommes, et à les intégrer dans le développement économique ainsi que dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Les participants discuteront également de l'accès des femmes appartenant à des minorités à la sécurité sociale, des services de soins de santé et de garde d'enfants tenant compte de la culture et du sexe, ainsi que de questions relatives au logement, aux droits de propriété foncière et immobilière et à l'héritage.

6. Pratiques et expériences nationales: mesures positives/action positive et modèles d'identification

10. Au titre de ce point, il sera question des lois, des politiques et des pratiques nationales qui ont été élaborées pour renforcer les droits des femmes appartenant à des minorités ainsi que leur impact sur le plein exercice des droits de ces femmes et pour favoriser leur autonomisation économique. Les gouvernements seront invités à décrire les mesures politiques, économiques, sociales et culturelles destinées à soutenir et promouvoir l'égalité des droits et des chances en faveur des femmes appartenant à des minorités. Pour leur part, les femmes appartenant à des minorités examineront le rôle qu'elles peuvent et devraient jouer dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions dans les sphères publique et privée, et elles partageront les résultats de leurs expériences positives au niveau communautaire, en tant qu'individus et membres d'organisations féminines. Seront également examinées les mesures visant à renforcer la prise en compte des droits de la femme dans le discours des groupes minoritaires et la manière dont les organisations féminines intègrent les droits des minorités dans leurs travaux et leurs activités en général. Les mesures positives ainsi que les données d'expérience de femmes appartenant à des minorités qui peuvent servir de modèles d'identification, parce qu'elles ont réussi dans les arts, les sciences, la culture ou le sport, seront également présentées.

7. Mesures pratiques visant à garantir les droits des femmes appartenant à des minorités

11. Au titre de ce point, la discussion portera sur les améliorations à apporter aux projets de recommandations dont les participants seront saisis. L'objectif sera d'élaborer des politiques, des mesures ou des programmes pratiques permettant d'assurer le plein exercice des droits des femmes appartenant à des minorités et d'accroître leur participation à la vie publique et privée aux niveaux national, régional et local. La première mesure pourrait être de recueillir et de diffuser des données ventilées par ethnie et par sexe, en particulier sur l'accès à l'enseignement, à la vie politique, aux débouchés économiques, à la sécurité sociale, aux soins de santé et à la justice.

8. Conclusions

12. Le Président du Forum et l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités présenteront leurs conclusions aux participants et formuleront notamment des propositions pour la suite des travaux du Forum.

Annexe I

Programme de travail

Mardi 29 novembre 2011

10 heures-13 heures

15 heures-18 heures

Ouverture du Forum sur les questions relatives aux minorités

Les femmes et les filles appartenant à des minorités et le droit à l'éducation (*suite*)

- Discours de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme
- Observations de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités
- Observations de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- Observations du Président du Forum

Les femmes appartenant à des minorités et leur participation effective à la vie politique

Cadres internationaux et régionaux de la protection des droits de l'homme et initiatives récentes à l'échelle mondiale relatives aux droits des femmes appartenant à des minorités

Les femmes et les filles appartenant à des minorités et le droit à l'éducation

Mercredi 30 novembre 2011

10 heures-13 heures

15 heures-18 heures

Les femmes appartenant à des minorités et leur participation effective à la vie économique, sociale et culturelle

Pratiques et expériences nationales: mesures positives/action positive et modèles d'identification (*suite*)

Pratiques et expériences nationales: mesures positives/action positive et modèles d'identification

Mesures pratiques visant à garantir les droits des femmes appartenant à des minorités

Conclusions

Annexe II

Liste des documents sur les questions relatives aux minorités dont le Forum est saisi à sa quatrième session

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/HRC/FMI/2011/1	Ordre du jour provisoire et annotations; note du secrétariat
A/HRC/FMI/2011/2	Note de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, Rita Izsák, sur la nécessité de garantir les droits des femmes appartenant à des minorités
A/HRC/FMI/2011/3	Projet de recommandations sur la nécessité de garantir les droits des femmes appartenant à des minorités
